

**Avis de demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 15 mai 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Permettre au 5295, chemin de Chambly, une hauteur maximale de clôture de 2,50 mètres au lieu de 2 mètres, sur les lignes mitoyennes avec les lots 2 200 956, 2 203 009, 2 200 909, 2 200 901, 2 200 911, 2 200 912, 2 200 913, 2 200 964 et 2 200 966.
2. Permettre au 5500, rue de l'ENA :
  - des cases de stationnement d'une longueur minimale de 5 mètres au lieu de 5,5 mètres;
  - 0,60 case de stationnement par logement au lieu de 1,5 cases.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de ces demandes, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 28 avril 2023.  
Véronica Mollica, avocate  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert